



TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 01/12/2015 Date de révision: 04/09/2020 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : TCELL SUMMER SORBET
Code du produit : 108231
SKU # : FG402473

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Réserve à un usage professionnel
Produits d'assainissement de l'air
Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 4	H227	Liquide combustible
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Attention

Mentions de danger (GHS US) :

H227 - Liquide combustible
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL	(N° CAS) 13254-34-7	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
PHENETHYL ALCOHOL	(N° CAS) 60-12-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
ALLYL CAPROATE	(N° CAS) 123-68-2	1 – 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Irrit. 2, H315
ALLYL 3-CYCLOHEXYLPROPIONATE	(N° CAS) 2705-87-5	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE	(N° CAS) 67634-00-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
LINALOOL	(N° CAS) 78-70-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
DELTA-DAMASCONE	(N° CAS) 57378-68-4	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Sources d'ignition, Rayons directs du soleil.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXYALDEHYDE (68039-49-6)

Non applicable

2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL (13254-34-7)

Non applicable

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

LIMONENE (5989-27-5)		
Non applicable		
PHENETHYL ALCOHOL (60-12-8)		
Non applicable		
ALLYL CAPROATE (123-68-2)		
Non applicable		
ALLYL 3-CYCLOHEXYLPROPIONATE (2705-87-5)		
Non applicable		
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)		
Non applicable		
LINALOOL (78-70-6)		
DNEL	DNEL	2,8 mg/m ³
DELTA-DAMASCONE (57378-68-4)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide. Transparent. : Transparent jaune clair : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 68 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,929 – 0,933

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

TCELL SUMMER SORBET	
DL50 orale rat	4915,53 mg/kg
DL50 cutanée rat	8904,27 mg/kg
ETA US (voie orale)	4915,53 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	8904,27 mg/kg de poids corporel
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel
PHENETHYL ALCOHOL (60-12-8)	
DL50 orale rat	1790 mg/kg
ETA US (voie orale)	1790 mg/kg de poids corporel
ALLYL CAPROATE (123-68-2)	
DL50 orale rat	220 mg/kg
DL50 cutanée rat	300 mg/kg
ETA US (voie orale)	220 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ALLYL 3-CYCLOHEXYLPROPIONATE (2705-87-5)	
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)	
DL50 orale rat	730 mg/kg
ETA US (voie orale)	730 mg/kg de poids corporel

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

LIMONENE (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LINALOOL (78-70-6)

CL50 poisson 1	27,8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	20 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	88,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

TCELL SUMMER SORBET

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TCELL SUMMER SORBET

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7
--	-----

LINALOOL (78-70-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,84
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN3082 Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (HEXYL ACETATE(142-92-7) ; LIMONENE(5989-27-5)), 9, III
N° ONU (DOT) : UN3082
Désignation officielle de transport (DOT) : Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s.
HEXYL ACETATE(142-92-7) ; LIMONENE(5989-27-5)
Classe (DOT) : 9 - Classe 9 - Matières dangereuses diverses, 49 CFR 173.140
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT) : 9 - Classe 9 (matières dangereuses diverses)



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx) : 203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx) : 241
DOT - Symboles : G - Identification : désignation officielle de transport complétée par le nom technique

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: 8 - Une substance dangereuse autre qu'un déchet dangereux peut être transportée selon la description « Autres substances réglementées, liquides ou solides, non spécifiées », selon le cas. De plus, pour les matières solides s'applique la disposition spéciale B54. 146 - Cette description peut être utilisée pour une matière dangereuse pour l'environnement mais ne répondant pas à la définition de déchet dangereux ou de substance dangereuse du point 171.8 de ce sous-chapitre ou à la définition de classe de risque de la section 173 de ce sous-chapitre si elle est désignée comme dangereuse pour l'environnement par les autorités compétentes du pays d'origine, de transit ou de destination. 173 - Une entrée générique appropriée peut être utilisée pour cette matière. 335 - Les mélanges de solides non soumis à ce sous-chapitre ainsi que les liquides ou solides dangereux pour l'environnement peuvent être classés sous le code UN3077 « Substances dangereuses pour l'environnement, solides, non spécifiées » et transportés à ce titre à condition que le liquide ne soit pas visible lors du chargement de la matière ou lors de la fermeture de l'unité de conditionnement ou de transport. Chaque unité de transport utilisée pour le conditionnement en vrac doit être étanche. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$, où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage. TP29 - Une citerne portable ayant une pression minimale de test de 1,5 bar (150,0 kPa) peut être utilisée à condition que la pression de test calculée soit inférieure ou égale à 1,5 bar, en fonction de la PSMA des matières dangereuses définie au point 178.275 de ce sous-chapitre, où la pression de test est 1,5 fois la PSMA.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 155
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: No limit
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: No limit
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Code IBC	: Non applicable.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN
N° ONU (IMDG)	: 3082
Désignation officielle de transport (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III
N° ONU (IATA)	: 3082
Désignation officielle de transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe (IATA)	: 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL (13254-34-7)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
PHENETHYL ALCOHOL (60-12-8)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ALLYL CAPROATE (123-68-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ALLYL 3-CYCLOHEXYLPROPIONATE (2705-87-5)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
LINALOOL (78-70-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
DELTA-DAMASCONE (57378-68-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ALLYL CAPROATE (123-68-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
LINALOOL (78-70-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
DELTA-DAMASCONE (57378-68-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Pas d'informations complémentaires disponibles

TCELL SUMMER SORBET

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Date de révision : 04/09/2020
- Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
- Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit